

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 29 juin 2022

### NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 13**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 14**

**- AYANT DONNÉ POUVOIR : 9**

**- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 5**

Le 29 juin 2022 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de conférence de la mairie de Tignes, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

**VU** La loi 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19, assouplit les conditions de quorum pour réunir les organes délibérants des collectivités et de leur groupements, les commissions permanentes des conseils départementaux, et régionaux, et les bureaux des EPCI à fiscalité propre : seule la présence d'un tiers des membres est requise. Le quorum s'apprécie en fonction des membres présents ou représentés. Chaque élu membre de ces instances peut détenir deux procurations. Elle prolonge jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire.

### PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séez : Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL

Val d'Isère : Véronique PESENTI-GROS

Villaroger : Alain EMPRIN

### EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER donne pouvoir à Cécile UTILLE-GRAND

Gérard VERNAY donne pouvoir à Thierry GAIDE

Nicolas MORIN donne pouvoir à Laurent CHELLE

Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUE

Lionel ARPIN donne pouvoir à Mathieu LECLERCQ

Joëlle CAMPERS donne pouvoir à Mathieu LECLERCQ

Capucine FAVRE donne pouvoir à Serge REVIAL

Franck MALESCOUR donne pouvoir à Yannick AMET

Patrick MARTIN donne pouvoir à Véronique PESENTI-GROS

### EXCUSÉS

Françoise BESNARD

### SECRÉTAIRE DE SÉANCE

**Serge REVIAL**

**2022-53 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTEISE ET LE FESTIVAL DE MUSIQUE DES ARCS POUR LA PRISE EN CHARGE D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE LIÉE A LA PROGRAMMATION DE SPECTACLES SUR LE TERRITOIRE HAUTE-TARENTEISE VANOISE**

Monsieur Alain EMPRIN, Vice-Président délégué à la Culture et au Patrimoine, informe l'assemblée délibérante que le Festival de Musique des Arcs a proposé à la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, une programmation décentralisée de concerts « Le Festival en Village » rayonnant sur les communes de Haute-Tarentaise.

Pour 2022, les communes de Villaroger et de Sainte-Foy-Tarentaise ont fait le vœu de programmer des concerts en juillet 2022.

Dans le cadre du développement culturel global du territoire, la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise souhaite s'associer au Festival de Musique des Arcs pour assurer la promotion de leurs concerts.

La Communauté de Communes de Haute-Tarentaise souhaite **participer à hauteur de 2 000 euros**.

La convention de partenariat 2022 fixe les conditions de collaboration entre la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise et le Festival de Musique des Arcs.

**VU** l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 9 juin 2022 ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise et le Festival de Musique des Arcs ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que tous les documents s'y rapportant.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÈRE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**Le Président,  
Yannick AMET**



## CONVENTION DE PARTENARIAT 2022

Entre  
**LE FESTIVAL DE MUSIQUE DES ARCS**  
14, rue de Surène  
75008 – Paris  
Et  
**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTEISE**  
8, rue Saint Pierre  
73707 – Séez



### PREALABLE :

Le FESTIVAL DE MUSIQUE DES ARCS ci-après dénommé « L'ORGANISATEUR » organise une programmation de concerts décentralisés sur les communes de Haute Tarentaise « LE FESTIVAL EN VILLAGE »

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTEISE a souhaité s'associer au FESTIVAL DE MUSIQUE DES ARCS, en tant que partenaire pour favoriser un rayonnement culturel sur le territoire.

Les communes intéressées ont choisi un concert parmi la programmation 2022 fournie par « L'ORGANISATEUR ».

Les communes concernées sont : VILLAROGER et SAINTE FOY TARENTEISE.

### APPORT DU FESTIVAL :

- Vendredi 22 juillet à 21.00 -Eglise de SAINTE FOY TARENTEISE, Concert « MOZARTEMENT VOTRE » par les musiciens du Festival des Arcs.
- Mardi 26 juillet à 21.00 – Église de VILLAROGER Ciné-concert « LE CIRQUE » de Charlie CHAPLIN accompagné à l'accordéon par Bruno MAURICE.

### APPORT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE TARENTEISE ET DES COMMUNES ASSOCIEES :

Participation financière de 4000 euros (non assujetti à la TVA) servant à couvrir une partie des frais de production des concerts.

#### Répartition de l'apport des collectivités :

CC HAUTE TARENTEISE : 2000 euros  
SAINTE FOY TARENTEISE : 1000 euros  
VILLAROGER : 1000 euros

**CONDITIONS :**

« L'ORGANISATEUR » prend à sa charge et assure l'ensemble du bon déroulement du spectacle.  
Cependant, le Ciné-concert ayant lieu à l'Église de VILLAROGER, « L'ORGANISATEUR » a noté que la mairie de VILLAROGER prenait à sa charge la mise en place technique et sono de l'installation du grand écran à l'intérieure de l'église.

A Séz, le

Pour l'organisateur, Le Festival de Musique des  
Arcs, le Président,  
Pierre-Yves TANGUY

Pour le partenaire, la Communauté de  
Communes Haute-Tarentaise, le Président  
Yannick AMET



Monsieur le Maire de Sainte Foy Tarentaise,  
Yannick AMET

Monsieur le Maire de Villaroger  
Alain EMPRIN